

RAPPORT ANNUEL

2023

Solution par branche Sécurité au travail et protection de la santé de la branche automobile et des deux-roues SAD



LISTE DES ABRÉVIATIONS

AEH	Zentrum für Arbeitsmedizin, Ergonomie und Hygiene AG
ASP	Association suisse du pneu
CB	Cours de base
CFST	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
CS	carrosserie suisse
EPI	Équipement de protection individuelle
ERFA	Échange d'expériences (ERFA en allemand)
LAA	Assurance-accidents obligatoire
PERCO	Personne de contact pour la sécurité au travail
PS	Protection de la santé
SAA	Swiss Automotive Aftermarket
SAD	Solution par branche Sécurité au travail et protection de la santé de la branche automobile et des deux-roues
SSAA	Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents
ST	Sécurité au travail
UPSA	Union professionnelle suisse de l'automobile
2rad	2roues Suisse



1. GÉNÉRALITÉS	
1.1 RÉSUMÉ	04
1.2 «ASA-CONTROL»	04
1.3 MEMBRES DE LA SAD	04 / 05
1.4 ASSOCIATIONS DE L'ORGANE RESPONSABLE DE LA SAD	06
2. OBJECTIFS DE 2023	
2.1 OBJECTIF QUANTITATIF	07
2.2 OBJECTIFS QUALITATIFS	07
3. ACTIVITÉS 2023	
3.1 SECRÉTARIAT	08
3.2 SERVICE SPÉCIALISÉ	08
3.3 LIGNE D'ASSISTANCE (HOTLINE)	09
3.4 RÉUNION DE L'ORGANE RESPONSABLE	09
4. FORMATION	
4.1 ENSEIGNEMENT EN LIGNE ET EN PRÉSENTIEL	10
4.2 PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES	10 / 11
5. CONTROLLING	
5.1 AUDIT / INSPECTIONS DE SÉCURITÉ	12
5.2 CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR PLACE	13
5.3 CHIFFRES CLÉS SSAA	14 / 15
6. OBJECTIFS GLOBAUX EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL	16 / 17
7. ENQUÊTE AUPRÈS DES MEMBRES GSE	18 / 19
8. DÉVELOPPEMENT DE LA SOLUTION PAR BRANCHE	20
9. IMPRESSUM	20
10. PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DE LA SAD	21

1. GÉNÉRALITÉS

1.1 RÉSUMÉ

La solution par branche de la branche automobile et des deux-roues (SAD) comprend les associations suivantes: Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA), carrosserie suisse, 2roues Suisse, Association Suisse du Pneu (ASP) et Swiss Automotive Aftermarket (SAA). UNIA participe à la solution par branche en guise de représentation du personnel. Le secrétariat de cet organe responsable assiste les membres avec des supports ciblés. En 2023, l'accent a été mis sur la recertification de la solution par branche par la CFST, qui a eu lieu à l'été et a été couronnée de succès.

1.2 ASA-CONTROL

La solution conviviale «asa-control» est de plus en plus souvent utilisée par les membres. Au fur et à mesure, les utilisateurs et utilisatrices nous signalent les fonctions supplémentaires qu'ils souhaitent. Cela montre le caractère positif de la collaboration et la volonté de tous et toutes d'adapter et d'améliorer les processus. La solution «asa-control» est perfectionnée en permanence. Dans le cadre du remaniement

des listes de contrôle de détermination des dangers, on a par exemple décidé d'améliorer la vue d'ensemble des listes. Le sujet a été discuté avec le fournisseur et les solutions ont été élaborées en commun. La mise en œuvre d'une meilleure vue d'ensemble des listes de contrôle est prévue pour 2024.

Formations: En 2023, il restait encore beaucoup à faire en matière de formation, suite à la pandémie de COVID des années précédentes. Dans l'ensemble, 15 formations «asa-control» ont été organisées dans un cadre virtuel avec un total de 222 participants et participantes.

1.3 MEMBRES DE LA SAD

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble du nombre d'entreprises par association. Le secrétariat et les associations lancent des mesures pour augmenter le nombre de membres.

Association	2019	2020	2021	2022	2023	Croissance
UPSA	2092	2001	2043	2020	1984	-36
carrosserie suisse	434	450	452	438	449	+11
SAA	5	5	5	5	5	0
2roues Suisse	220	206	209	195	196	+1
ASP	11	11	13	39	39	0
Sans association	125	155	160	219	247	+28
TOTAL	2887	2828	2882	2916	2920	+4

Tableau 1: Nombre d'entreprises par association rattachées à la SAD, évolution entre 2019 et 2023.



ENTREPRISES

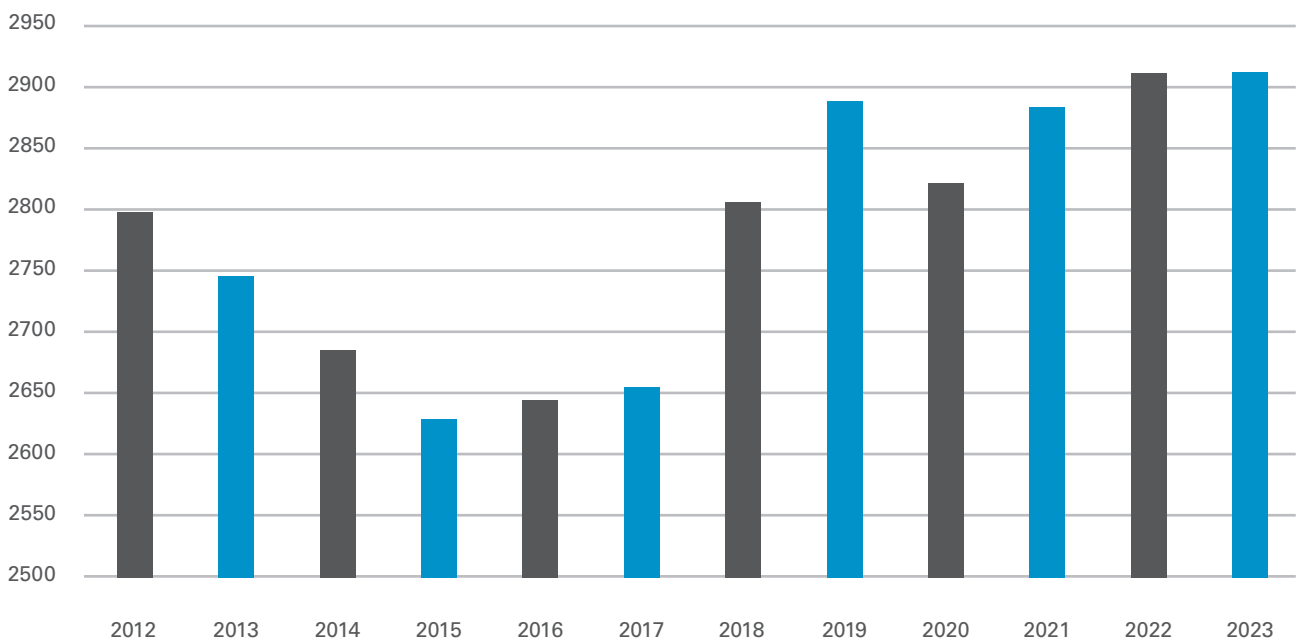


Tableau 2 : Diagramme de l'évolution des membres.

1.4 ASSOCIATIONS DE L'ORGANE RESPONSABLE DE LA SAD

Les associations de l'organe responsable et les organisations participant à la SAD échangent régulièrement.

L'objectif est de proposer en permanence des solutions ciblées en matière de sécurité au travail et de protection de la santé.



SERVICE SPÉCIALISÉ DANS LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL



PARTENAIRES DE L'ORGANISME RESPONSABLE

suva



Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.



2. OBJECTIFS DE 2023

Les objectifs quantitatifs et qualitatifs suivants ont été atteints :

2.1 OBJECTIF QUANTITATIF

Formation : L'objectif quantitatif de 2023 consistait à convaincre davantage d'entreprises de l'intérêt de la sécurité au travail et de la protection de la santé et à leur donner la possibilité de profiter de nos formations. Nous y sommes très bien parvenus, puisque nous avons enregistré en 2023 un nombre record de participants et participantes (911 au total) sur l'ensemble des cours.

2.2 OBJECTIFS QUALITATIFS

Recertification : En 2023, l'accent a été mis sur la recertification de la solution par branche par la CFST, qui a eu lieu à l'été et a été couronnée de succès. La solution par branche de la branche automobile et des deux-roues (SAD) est désormais à nouveau certifiée pour cinq ans, jusqu'au 30.06.2028.

Assistance : La première priorité du secrétariat est de soutenir et de conseiller au mieux les membres sur les thèmes de la sécurité au travail et de la protection de la santé. En 2023, le secrétariat a également traité de nombreuses demandes. Stuco AG apporte un soutien supplémentaire pour les questions relevant de la solution asa-control.

Objectifs de sécurité : Une autre étape importante a été de conseiller et d'accompagner les entreprises membres dans la réalisation des objectifs de sécurité. Comme d'habitude, les objectifs de sécurité ont été élaborés en collaboration avec le service spécialisé AEH. Voici les objectifs de sécurité de 2023 :

- Réalisation de la détermination des dangers, concrètement, traiter au moins quatre listes de contrôle dans « asa-control » et effectuer les mesures découlant des listes de contrôle d'ici à la fin de l'année
- Satisfaire à l'obligation de formation et de formation continue de la PERCO : au moins une formation continue consacrée à la sécurité au travail et à la protection de la

santé tous les deux ans, par exemple séance d'échange d'expériences avec transmission des informations en découlant aux collaborateurs et collaboratrices

- Effectuer au moins une instruction interne sur un nouvel outil / une nouvelle machine avec le personnel
- Organisation en cas d'urgence introduite et exercée

Formation : Avec nos thèmes des échanges d'expériences (ERFA) 2023, nous avons agi entièrement dans l'intérêt de nos membres. La séance d'échanges d'expériences « SICHEM – manipulation sûre des produits chimiques », en particulier, a été très appréciée en raison de l'action prioritaire du SECO et a donc été bien fréquentée en 2023.

Prestation : Le Safety Bag est toujours très prisé. Les membres de la SAD apprécient beaucoup cette prestation et offrent désormais le Safety Bag non seulement à leurs personnes en formation mais aussi à leurs collaborateurs et collaboratrices. La solution par branche ainsi que les associations attirent régulièrement l'attention de leurs membres sur la formidable offre d'EPI en collaboration avec l'ESA, notamment pour sensibiliser les entreprises à l'importance des EPI.



Recertification CFST



Safety Bag 2023.

3. ACTIVITÉS 2023

3.1 SECRÉTARIAT

Les activités de l'année 2023 ont couvert les domaines suivants :

- › Organisation et réalisation de la formation de base pour les PERCO
- › Organisation et réalisation d'une offre de formation continue pour les PERCO avec deux thèmes prioritaires différents sous la forme de séances d'échanges d'expériences
- › Organisation et réalisation de formations sur l'application « asa-control »
- › Mise en place de formations pour les secouristes d'entreprise avec le partenaire Lifetec
- › Assistance des membres de la SAD par le biais de la ligne d'assistance (hotline)
- › Conseil des membres de la SAD sur place
- › Information et assistance lors de l'introduction de « SICHEM »
- › Coordination de la collaboration avec le service spécialisé AEH en ce qui concerne le soutien aux membres de la SAD, le développement de la solution par branche et la réalisation d'audits
- › Coordination de la collaboration avec le fournisseur Stuco AG concernant l'outil en ligne « asa-control »
- › Collaboration avec la SUVA, Safe at Work et autres
- › Organisation et réalisation de deux réunions de l'organe responsable

- › Formation et formation continue des PERCO
- › Conseil de sécurité sur place
- › Conseils par la ligne d'assistance pour les questions techniques portant sur la sécurité au travail et la protection de la santé
- › Extension du contenu technique de l'application « asa-control »
- › Développement de la solution par branche
- › Création de rapports

Le service spécialisé soutient la solution par branche dans le développement d'un nouveau concept de formation. La nécessité de mettre en œuvre le nouveau concept a été démontrée à l'organe responsable sur la base de la recertification CFST. En 2023, la solution par branche s'est déjà organisée avec le service spécialisé pour former un groupe de travail. L'objectif est de finaliser le nouveau concept de formation en 2024, puis de le mettre en œuvre à partir de 2025. Le nouveau concept de formation comprendra les points suivants :

- › Extension de la formation de la PERCO à 2 jours de cours de base
- › Extension de l'offre de cours pour les directeurs via l'apprentissage électronique (WBT)

3.2 SERVICE SPÉCIALISÉ

La collaboration avec le service spécialisé AEH fonctionne bien, les échanges sont réguliers. Les deux parties en présence s'efforcent d'optimiser les processus et d'accroître en permanence le niveau. Pour ce faire, plusieurs réunions ont été organisées avec les personnes chargées de l'encadrement des branches ainsi qu'avec la direction (sur place et en ligne). Plus particulièrement, le service spécialisé a été impliqué dans les activités suivantes :

Accès au
site web



3.3 LIGNE D'ASSISTANCE (HOTLINE)

En 2023, de nombreux membres de la SAD ont encore une fois adressé des demandes polyvalentes à la ligne d'assistance du secrétariat (0800 229 229 / info@safetyweb.ch). Ces demandes peuvent être divisées en deux domaines fondamentaux :

- › Technique: Le client a une demande technique, liée à une situation actuelle ou suite à un contrôle de l'inspecteur cantonal du travail, et a besoin d'aide
- › Organisation: Le client a une demande d'ordre organisationnel, comme des questions sur les cours ou l'accès à « asa-control »

Nous demandons au service spécialisé de répondre aux questions techniques auxquelles le secrétariat ne peut pas répondre lui-même. C'est le fournisseur (Stuco AG à Herzogenbuchsee) qui répond directement aux questions techniques portant sur « asa-control ».

3.4 RÉUNION DE L'ORGANE RESPONSABLE

L'organe responsable s'est réuni deux fois en 2023. Les deux réunions de l'organe responsable ont pu se dérouler comme d'habitude sur place, à Mobilcity.

Lors de la réunion de printemps du 27 mars 2023, les points spécifiques suivants étaient à l'ordre du jour :

- › Situation de la recertification de la solution par branche
- › Listes de contrôle de détermination des dangers
- › Secouristes d'entreprise
- › Défis opérationnels
- › Informations sur le service spécialisé
- › Intervention Safe at Work de Benedikt Hellermann
- › Nombre de membres
- › Thèmes prioritaires

Les points suivants ont été discutés et traités lors de la réunion de l'automne organisée le 27 septembre 2023 :

- › Intervention AEH d'Andreas Martens (congé maternité)
- › Recertification CFST
- › Listes de contrôle de détermination des dangers Situation actuelle et démonstration
- › Concept de formation
- › SICHEM
- › Informations sur le service spécialisé
- › Nombre de membres
- › Objectifs et budget



Séance d'échange d'expériences à Zurich.

4. FORMATION

4.1 ENSEIGNEMENT EN LIGNE ET EN PRÉSENTIEL

Les offres de formation pour les PERCO (cours de base, formation asa-control et séances d'échanges d'expériences) ont été proposées plusieurs fois en 2023 sous la forme d'une formation en ligne ou en présentiel. La formation asa-control a eu lieu exclusivement sous forme de webinaire. Les deux méthodes d'enseignement ont été considérées comme équivalentes. De nombreux garagistes apprécient l'offre en ligne.

4.2 PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES

Le tableau de la page suivante montre l'évolution du nombre de participants et participantes entre 2019 et 2023. Les 73 formations ont été organisées avec un bon mélange de formations en ligne et en présentiel sur différents sites. Le choix des thèmes des séances d'échange d'expériences (en 2023, principalement l'organisation en cas d'urgence / les premiers secours ainsi que la manipulation sûre des produits chimiques) est toujours aussi apprécié. Les mesures prises par le secrétariat, le programme de formation attractif ainsi que les contrôles effectués par les inspecteurs cantonaux du travail dans notre branche sur la base de l'action prioritaire du SECO « Protection de la santé et produits chimiques au travail » ont contribué à l'enregistrement d'un nombre record de participants et participantes en 2023 (911 au total).

Participants et participantes aux cours	2019	2020	2021	2022	2023	D	F	I
Cours de base	259	92	296	240	324	272	47	5
Demi-journées d'échanges d'expériences	313	229	290	246	365	277	50	38
asa-control	0	229	129	124	222	181	28	13
Total	572	550	715	610	911	730	125	56

La taille moyenne des classes est de :

- › En ligne : 14 participants et participantes
- › Enseignement présentiel : 9 participants et participantes

L'année prochaine, une offre équilibrée de formation continue en ligne / en présentiel sera également proposée. Le secrétariat remercie les entreprises et les sites de formation pour leur bonne collaboration, la mise à disposition des locaux et les possibilités de visite.

La gestion de l'administration des cours devient de plus en plus lourde. Un groupe de travail a été créé pour examiner les processus et étudier une nouvelle plateforme de formation, afin d'accroître l'efficacité de certains processus à l'avenir.

5. CONTROLLING

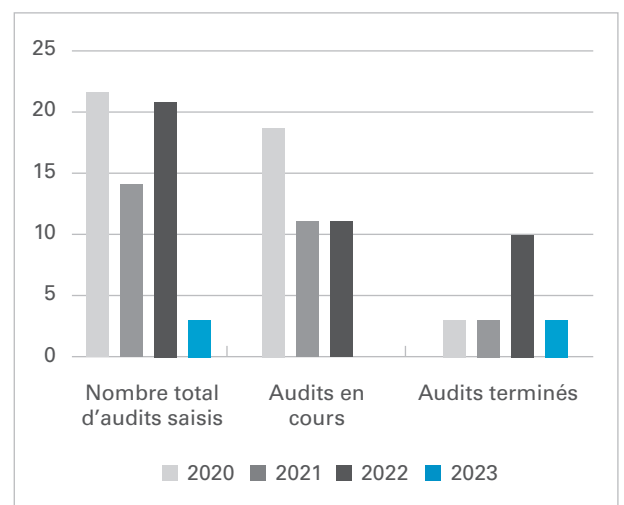
5.1 AUDIT / INSPECTIONS DE SÉCURITÉ

En 2023, contrairement aux années précédentes, des inspections de sécurité / audits avec contrôles des systèmes n'ont été effectués que dans 3 entreprises au total. Comme les conseils en matière de sécurité sont plus utiles aux entreprises pour améliorer la protection de la santé et la sécurité au travail, l'accent a été mis sur ce point en 2023. Ces aspects sont décrits au point 5.2.

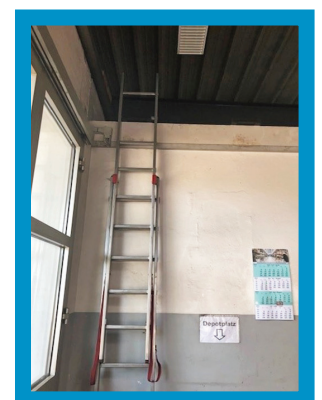
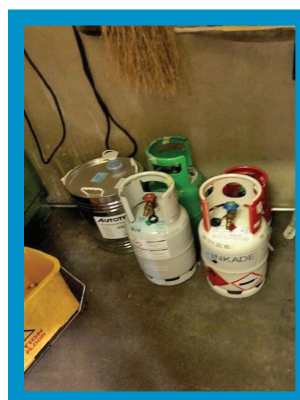
La mise en œuvre des 10 points du système de sécurité est évaluée à l'aide de la liste de contrôle d'audit dans « asa-control ». La forme sous laquelle l'entreprise peut prouver ses activités en rapport avec la sécurité au travail et la protection de la santé revêt une importance particulière.

La visite de l'entreprise qui suit permet de vérifier la mise en œuvre des exigences légales aux postes de travail. Les points faibles sont mis en évidence et les mesures nécessaires sont discutées avec les responsables.

En résumé, après l'audit / la visite de l'entreprise, les principaux points et mesures d'amélioration sont discutés avec la PERCO et si possible avec la direction.



Les images suivantes montrent différentes situations rencontrées lors de ces inspections et pour lesquelles il est urgent d'agir :



Source: SAD

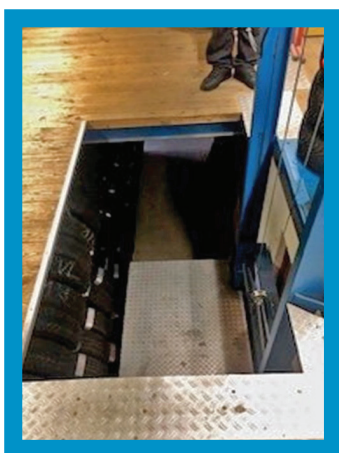
Le rapport d'audit est toujours directement saisi dans « asa-control », tout comme les constatations faites lors de l'inspection de l'entreprise. Ces dernières sont synthétisées dans le procès-verbal d'inspection.

5.2 CONSEILS DE SÉCURITÉ SUR PLACE

Les conseils en matière de sécurité sur le terrain ont constitué une grande priorité en 2023. Au total, 11 conseils de sécurité / inspections (pas de contrôle des systèmes) ont été effectués. Les thèmes principaux étaient entre autres :

assistance des entreprises après un contrôle du système MSST par les autorités pour la mise en œuvre des défauts (protection contre les chutes aux points de transfert et manipulation et stockage de produits chimiques), mise en œuvre d'un concept de ventilation ainsi que stockage de gaz.

Les images suivantes montrent différentes situations rencontrées lors des inspections de sécurité et où un soutien approprié a été apporté par le service spécialisé :



Les résultats des audits et des conseils de sécurité sur place ont été abordés en permanence lors des cours de base et des échanges d'expériences.

Source: SAD

5.3 CHIFFRES CLÉS SSAA

Rattaché à la SUVA, le service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA) regroupe les données relatives aux accidents de tous les assureurs.

Deux catégories d'assurance de la Suva sont pertinentes pour la solution par branche SAD :

- › 13D Ateliers de réparation pour véhicules, deux-roues, etc.
- › 13E Carrosseries, entreprises de tôlerie et de peinture d'automobiles, etc.

La liste suivante indique le nombre d'accidents de la branche en 2023. Ils englobent les accidents professionnels et non professionnels des personnes en formation et des collaborateurs et collaboratrices.

13D VÉHICULES TERRESTRES ET MACHINES DE CHANTIERS (ENTRETIEN) 2023

Où	Personnes en formation	Collaborateurs et collaboratrices	Total
Accidents professionnels (entreprise) Nombre de cas reconnus	1'599	6'191	7'790
Frais de guérison	1.37 millions	12.18 millions	13.55 millions
Indemnités journalières	441'646	16.91 millions	17.35 millions

Accidents non professionnels (loisirs) Nombre de cas reconnus	2'715	9'909	12'624
Frais de guérison	6.22 millions	34.60 millions	40.82 millions
Indemnités journalières	1.41 millions	33.67 millions	35.08 millions



13E VÉHICULES TERRESTRES, AÉRIENS ET D'EAU (CARROSSERIE)

2023

Où	Personnes en formation	Collaborateurs et collaboratrices	Total
Accidents professionnels (entreprise) Nombre de cas reconnus	311	1'705	2'016
Frais de guérison	213'564	2.80 millions	3.02 millions
Indemnités journalières	79'678	4.76 millions	4.84 millions

Accidents non professionnels (loisirs) Nombre de cas reconnus	498	2'443	2'941
Frais de guérison	1.01 millions	7.36 millions	8.38 millions
Indemnités journalières	419'882	8.82 Mio.	9.24 millions

TOTAL CLASSES 13D ET 13E ACCIDENTS PROFESSIONNELS ET NON PROFESSIONNELS

2023

Où	Personnes en formation	Collaborateurs et collaboratrices	Total
Nombre de cas reconnus	5'123	20'248	25'371
Frais de guérison	8.82 Mio.	56.95 Mio.	65.77 Mio.
Indemnités journalières	2.35 Mio.	64.16 Mio.	66.50 Mio.
Coûts totaux (prestations de rente incl.)	14.47 Mio.	150.47 Mio.	164.94 Mio.

Source: SUVA. Création S. Quarroz, 09.04.2024

DÉFINITIONS

Les frais médicaux, les indemnités journalières et le total des frais se rapportent aux frais encourus au cours de l'année sélectionnée (c'est-à-dire qu'ils comprennent également les frais relatifs à des cas enregistrés les années précédentes). Les coûts totaux sont la somme de tous les frais de guérison, indemnités journalières et prestations de rente.

6. OBJECTIFS GLOBAUX EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

L'organe responsable définit des objectifs globaux en matière de sécurité au travail et de protection de la santé au niveau de la solution par branche.

Les critères et informations suivants sont déterminants pour la CFST lors de l'évaluation d'une solution par branche en vue d'une autorisation ou d'une recertification :

- › Détermination d'objectifs de sécurité quantitatifs et qualitatifs : sur la base d'une analyse rétrospective des accidents survenus dans la branche, notamment de la fréquence des accidents, de leur degré de gravité et de leur nombre, des coûts, des causes des maladies professionnelles et d'autres problèmes de santé liés au travail, ainsi que d'une évaluation prospective des risques, l'organe responsable de la solution par branche formule des objectifs globaux que la branche souhaite atteindre au cours des cinq prochaines années dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé, éventuellement avec des objectifs intermédiaires.
- › Les objectifs doivent être contrôlés périodiquement, c'est-à-dire au moins une fois par an, et mis à jour si nécessaire.

MESURES :

Pour l'année prochaine, on peut déduire des conclusions les propositions suivantes d'objectifs :

- › Détermination des dangers : concrètement, traiter au moins six listes de contrôle dans asa-control et effectuer les mesures découlant des listes de contrôle d'ici à la fin de l'année.
- › Manipulation sûre des produits chimiques : D'ici à la fin de l'année, créer une liste d'inventaire, actualiser toutes les fiches de données de sécurité et les avoir à portée de la main.

- › Satisfaire à l'obligation de formation et de formation continue des PERCO : au moins une formation continue consacrée à la sécurité au travail et à la protection de la santé tous les deux ans, par exemple séance d'échange d'expériences avec transmission des informations en découlant aux collaborateurs.

Les objectifs peuvent être complétés individuellement par les entreprises dans asa-control.



Noemi

En résumé :

La fréquence des accidents en chiffres réels a légèrement augmenté dans les classes 13D et 13E. La solution par branche souhaite résolument contrer cette tendance en mettant en œuvre des mesures techniques, organisationnelles et personnelles.

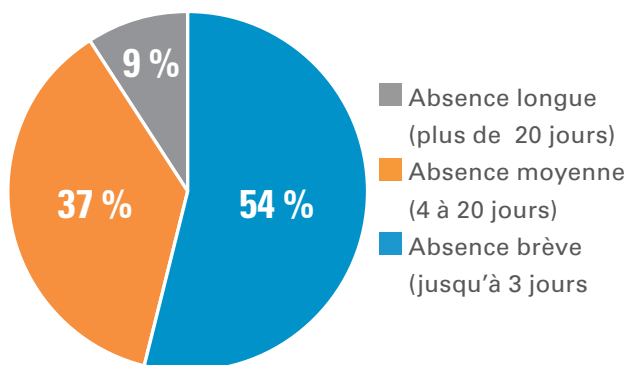
7. ENQUÊTE AUPRÈS DES MEMBRES GSE

Au printemps 2024, le secrétariat a mené une enquête auprès des membres de la SAD pour l'année 2023 sur la « gestion de la santé en entreprise » (en abrégé « GSE »). Nous aimerions présenter ici une sélection des résultats de l'enquête :

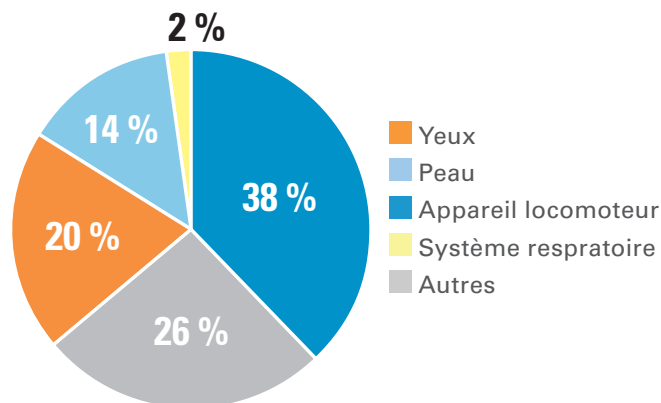
Effectifs dans les entreprises: Il convient ici de noter clairement qu'une grande partie de nos membres peuvent être classés dans les petites ou très petites entreprises (75% des entreprises emploient jusqu'à 20 personnes, seules 25% des entreprises emploient plus de 20 personnes).

ACCIDENT PROFESSIONNEL (AP):

DURÉE DE L'ARRÊT AP (RATIO)



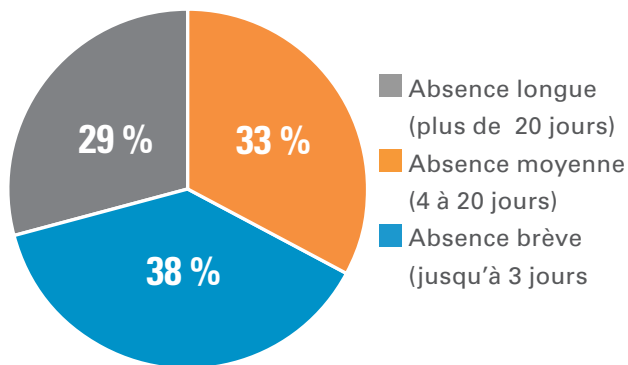
PARTIES DU CORPS CONCERNÉES AP (RATIO)



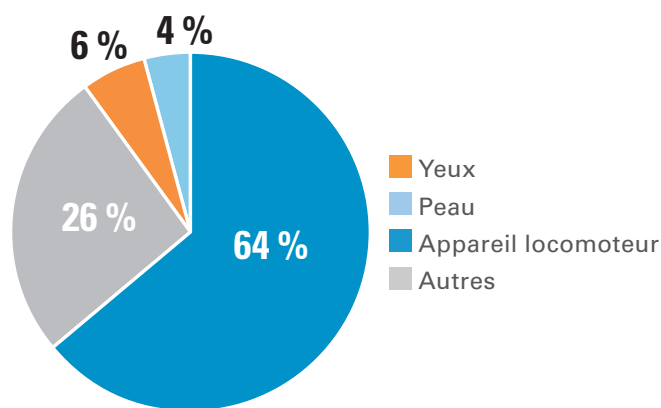
AP: Nombre de jours d'absence en moyenne par entreprise et par an: env. 6 jours (env. 0.47 jour d'AP par membre du personnel)

ACCIDENT NON PROFESSIONNEL (ANP):

DURÉE DE L'ARRÊT ANP (RATIO)



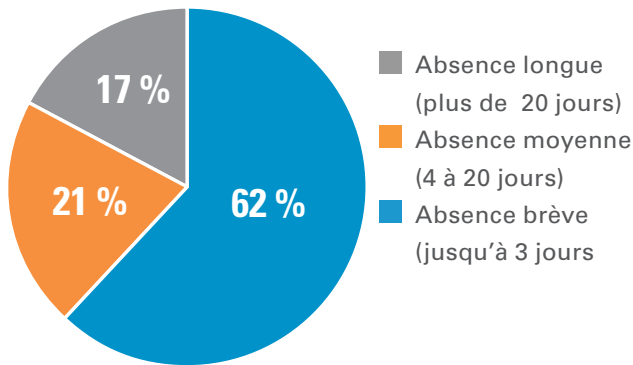
PARTIES DU CORPS CONCERNÉES ANP (RATIO)



ANP: Nombre de jours d'absence en moyenne par entreprise et par an: env. 25 jours (env. 1.95 jour d'ANP par membre du personnel)

MALADIE :

DURÉE DE LA MALADIE (RATIO)



Maladie: Nombre de jours d'absence en moyenne par entreprise et par an: env. 82 jours (env. 6.41 jours de maladie par membre du personnel)

CONCLUSIONS / CONSTATATIONS :

Il convient tout d'abord de préciser que les résultats de l'enquête reposent sur les données fournies par les membres de la SAD et non sur des chiffres avérés concernant les accidents ou les maladies de l'appareil de santé – néanmoins, les résultats parlent d'eux-mêmes. Nous profitons de l'occasion pour remercier les 226 membres qui ont participé à l'enquête.

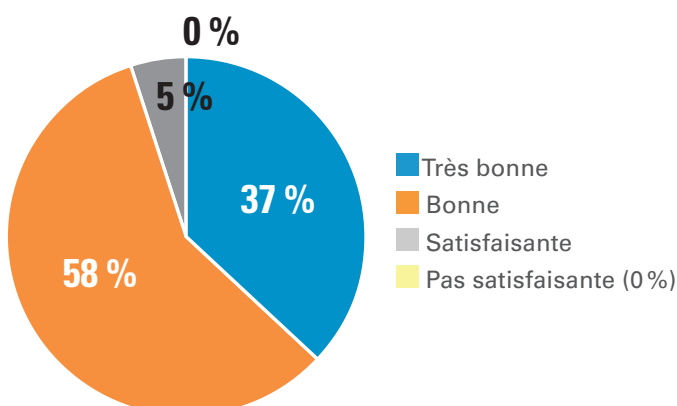
En outre, il faut garder à l'esprit que notre solution par branche compte parmi ses membres de nombreuses petites entreprises, mais aussi de grandes entreprises. C'est pourquoi la présentation de l'enquête a toujours mis l'accent sur la proportionnalité.

Il est frappant de constater que nous avons 4 fois plus de jours d'absence pour cause d'accident non professionnel que pour cause d'accident professionnel, ainsi que 3 fois plus

de jours d'absence pour cause de maladie que de jours d'absence pour cause d'accident non professionnel. On voit également dans les diagrammes que la durée de l'absence pour cause d'accident non professionnel est nettement plus élevée que la durée de l'absence pour cause d'accident professionnel. On peut donc en déduire que les mesures prises en matière de sécurité au travail sont efficaces. Bien sûr, il reste un grand potentiel à exploiter car chaque accident est un accident de trop !

Il n'y a pas de nouvelles conclusions concernant les parties du corps touchées: Comme par le passé, elles témoignent malheureusement d'un port non systématique des EPI. Il ne faut pas non plus négliger les blessures de l'appareil locomoteur, dues par exemple à une mauvaise façon de soulever et de porter des charges.

SATISFACTION AVEC LA SAD :



Avec ce dernier diagramme, nous souhaitons remercier chaleureusement nos chers membres ! Nous prenons volontiers en compte les suggestions issues de l'enquête et examinons ce qui peut être mis en œuvre à l'avenir.

8. DÉVELOPPEMENT DE LA SOLUTION PAR BRANCHE

Avec nos thèmes des échanges d'expériences (ERFA) 2023, nous avons agi entièrement dans l'intérêt de nos membres. Les retours des échanges d'expériences « Organisation en cas d'urgences / Premiers secours » et « SICHEM – Manipulation sûre des produits chimiques » sont tous positifs.

La séance d'échange d'expériences « SICHEM – manipulation sûre des produits chimiques », en particulier, a remporté un franc succès en raison de l'action prioritaire du SECO. C'est un thème extrêmement actuel pour de nombreux membres.

En outre, nous avons renforcé notre partenariat avec l'entreprise Lifetec, qui propose pour la solution par branche une « formation de secouristes d'entreprise BLS AED SRC » avec un contenu supplémentaire spécifique à la branche. Il est prévu qu'à l'avenir, cette forma-

tion soit également disponible dans les autres langues nationales, en plus de l'allemand.

De plus, la solution par branche est en contact étroit avec le SECO afin de développer encore plus l'outil « SICHEM ». Cet outil constitue une bonne base par exemple pour établir une liste de produits chimiques.

L'outil en ligne de la solution par branche « asa-control » est également développé en permanence. En 2023, l'accent a été mis sur le développement des nouvelles fonctionnalités autour des nouvelles listes de contrôle de détermination des dangers. Les nouvelles listes de contrôle spécifiques à la branche devraient être disponibles pour les membres au cours du premier semestre 2024. Une « vue de planification » dans l'outil améliorant la vue d'ensemble des nombreuses listes de contrôle est en outre prévue pour 2024.

9. IMPRESSUM

Le rapport annuel sert en principe à l'organe responsable. C'est aussi une base pour le rapport sur les échanges d'expériences (à élaborer tous les cinq ans) destiné à la CFST. Les résultats pertinents du rapport annuel sont communiqués aux membres sous forme abrégée lors des échanges d'expériences. Le rapport est également mis à la disposition des membres sur le site Internet www.safetyweb.ch. La mention de la publication du rapport annuel est jointe à la facture annuelle.

10. PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DE LA SAD

ÉQUIPE DU SECRÉTARIAT DE LA SAD 2023



MANUELA JOST
Secrétariat



LUKAS GROSSENBACHER
Responsable technique



MICHELLE MAURER
Organisation des cours



ARJETA SULEJMANI
Organisation des cours



ASTRID GÜRTLER
Administration des membres



STEFANIE HOSTETTLER
Administration des membres

IMPRESSUM :

Le rapport annuel a été publié en juin 2024.

ÉDITEUR :

Organe responsable de la solution par branche de la branche automobile et des deux-roues (SAD)
Wölflistrasse 5, 3006 Bern
Tel. 0800 229 229
info@safetyweb.ch
www.safetyweb.ch

CONCEPT ET RÉDACTION :

Secrétariat de la SAD en collaboration avec AEH, Zurich

DESIGN ET CONCEPTION :

Viva AG für Kommunikation, Zürich

PHOTOS :

BAZ/SAD, ESA, Peter Fuchs, carrosserie suisse

SOURCES :

Secrétariat de la SAD, Berne
AEH, Zurich
Stuco AG, Herzogenbuchsee
SUVA, Lucerne

CRÉATION :

16 avril 2024,
SAD: L. Grossenbacher

VALIDATION :

15 mai 2024 pour l'organe responsable: M. Jost

DESTINATAIRES :

Organe responsable de la SAD, entreprises rattachées à la SAD



CONTACT

Organisme responsable de la solution par branche
de la branche automobile et des deux-roues (SAD)

Wölflistrasse 5, 3006 Berne

Tél. 0800 229 229, info@safetyweb.ch

www.safetyweb.ch/fr

